

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
ÉCOLE INSTITUTIONNELLE SAINT-MATHIEU/LA MOTTE**

**Procès-verbal de la session ordinaire
du jeudi 25 octobre 2018**

Session ordinaire du conseil d'établissement de l'école institutionnelle Saint-Mathieu/La Motte tenue à l'école, le vingt-cinq octobre de l'an deux mille dix-huit à dix-neuf heures.

PRÉSENCES

Mmes Noémi Charest, parent
Caroline Gagnon, parent
Martine Lemire, éducatrice service de garde
Mélodie Pépin, enseignante
Marie-Claude Simard, enseignante
Élisa Tanguay, parent
Lucie Crépeault, représentante communauté

MM. Gilles Gagnon, enseignant
Jean-François Gravel, parent
Réjean Richard

Aussi présent :

M. Mario Massé, directeur

ABSENCE

Mme Lyne Brousseau, commissaire

**OUVERTURE DE
LA RÉUNION**

Le quorum est atteint. Cette assemblée est présidée par monsieur Jean-François Gravel.

Il est 19 h 10.

**ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Gravel fait la lecture de l'ordre du jour.

CE-754-18 IL EST RÉSOLU à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit et est adopté avec les ajouts suivants :

18.1 Comité communauté

18.2 Poubelles extérieures à Saint-Mathieu

ADOPTÉE.

**ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL
DU 21 JUIN 2018**

CE-755-18 IL EST RÉSOLU à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 21 juin 2018 soit adopté tel qu'il a
été rédigé.

ADOPTÉE.

**NOMINATION
D'UN OU D'UNE
SECRÉTAIRE DE
RÉUNION**

CE-756-18 IL EST RÉSOLU,

QUE madame Éliisa Tanguay rédige les procès-verbaux des
réunions et s'assure qu'ils soient consignés dans un registre.

ADOPTÉE.

**ÉLECTION À LA
PRÉSIDENTE
(parent non membre
du personnel pour un
an (art. 56 de la
L.I.P.)**

L'assemblée propose monsieur Jean-François Gravel à la présidence.

Monsieur Gravel accepte.

CE-757-18 IL EST RÉSOLU à l'unanimité,

QUE monsieur Jean-François Gravel soit nommé au poste
de président du conseil d'établissement de l'école Saint-Mathieu/La Motte
pour l'année scolaire 2018-2019.

ADOPTÉE.

**SUBSTITUT À LA
PRÉSIDENTE
(art. 60)**

Monsieur Massé explique que le substitut a pour principale responsabilité
de remplacer le président lorsque celui-ci est absent ou dans l'incapacité
d'agir.

Madame Éliisa Tanguay propose madame Caroline Gagnon comme substitut
à la présidence.

Madame Gagnon accepte.

CE-758-18 IL EST RÉSOLU à l'unanimité,

QUE madame Caroline Gagnon soit nommée au poste de
substitut à la présidence pour l'année 2018-2019.

ADOPTÉE.

**DÉLÉGUÉE AU
COMITÉ DE
PARENTS - CSH**

Monsieur Massé mentionne qu'une personne doit être nommée comme délégué au comité de parents à la Commission scolaire Harricana.

Aucun parent ne manifeste son intérêt à faire partie du comité de parents de la CSH.

CE-759-18 IL EST RÉSOLU à l'unanimité,

QU'aucun parent ne sera nommé délégué au comité de parents de la CSH.

QU'aucun substitut ne sera désigné.

ADOPTÉE.

**DÉNONCIATION
D'INTÉRÊT, S'IL Y A
LIEU (art. 70)**

Monsieur Massé apporte des précisions sur la dénonciation d'intérêt et demeure disponible pour répondre aux questions des membres et fournir le formulaire, le cas échéant.

Tous les membres étant avisés, personne n'a de dénonciation à faire.

**ADOPTION DES
RÈGLES DE RÉGIE
INTERNE**

Monsieur Mario Massé fait la lecture des règlements et du fonctionnement du conseil d'établissement.

Les membres statuent que tout peut rester pareil. En général, le fonctionnement va très bien et l'atmosphère est amicale.

CE-760-18 IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur Jean-François Gravel,

QUE les règles de régie interne soient et sont adoptées telles qu'elles sont présentées.

ADOPTÉE.

**ADOPTION DU
BUDGET DE
FONCTION-
NEMENT DU CÉ**

CE-761-18 IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Caroline Gagnon,

QUE le budget annuel 2018-2019 du conseil d'établissement soit adopté en précisant les points suivants :

- *Montant maximum admissible pour frais de gardienne est fixé à 6 \$ de l'heure;*
- *Montant de l'allocation pour frais de déplacement est établie selon le taux au kilomètre fixé par la Commission scolaire Harricana;*
- *Que le montant du budget alloué est de 500 \$;*
- *Que le solde de la somme non utilisée en juin 2019 soit discuté lors de la dernière rencontre du conseil d'établissement.*

ADOPTÉE.

**ADOPTION DES
JOURS, HEURES ET
LIEUX DE
RÉUNION (art. 67)**

CE-762-18 IL EST RÉSOLU à l'unanimité,

QUE les réunions soient fixées, sauf exception, le jeudi à 19 heures.

QUE le calendrier des réunions pour l'année 2018-2019 soit le suivant :

25 octobre 2018	23 mai 2019
24 janvier 2019	20 juin 2019
21 mars 2019	

ADOPTÉE.

**ADOPTION DU
CALENDRIER DE
TRAVAIL DU CÉ**

Monsieur Massé propose un calendrier de travail pour l'année 2018-2019.

Aucune modification n'est apportée.

CE-763-18 IL EST RÉSOLU à l'unanimité,

QUE le calendrier de travail 2018-2019 du conseil d'établissement soit adopté tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE.

**ADOPTION DE
L'ÉTAT DES
RÉSULTATS
2017-2018**

Monsieur Mario Massé présente et explique aux membres l'état des résultats 2017-2018 de l'école Saint-Mathieu/La Motte.

CE-764-18 IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Caroline Gagnon,

QUE l'état des résultats 2017-2018 de l'école Saint-Mathieu/La Motte soit adopté tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE.

Monsieur Mario Massé présente et explique aux membres l'état des résultats 2017-2018 de service de garde

CE-765-18 IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Caroline Gagnon,

QUE l'état des résultats 2017-2018 du service de garde soit adopté tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE.

**ADOPTION DES
DIFFÉRENTES
SORTIES
ÉDUCATIVES**

Les activités et sorties éducatives du service de garde près de l'école sont acceptées.

Les sorties suivantes sont acceptées.

- Musée minier à Malartic, le 16 novembre
Valider le volet « Culture à l'école » pour une subvention possible pour les frais de transport, admissible pour le service de garde.
- Souper spectacle, le 13 décembre

Les activités seront adoptées par les membres du conseil d'établissement par courriel tout au long de l'année lorsqu'elles seront connues.

CE-766-18 IL EST RÉSOLU à l'unanimité,

QUE les sorties éducatives pour l'année 2018-2019 soient et sont autorisées.

ADOPTÉE.

**RAPPORTS
Direction**

Monsieur Mario Massé présente

- Plan de réussite en lien avec le PEVR.
Quatre valeurs ont été retenues :
 - Respect
 - Engagement
 - Persévérance
 - Entraide
- Critères d'inscriptions CSH 2019-2020
Les critères d'inscriptions sont accessibles sur le site Web de la commission scolaire Harricana.
- PMU = PRES
La commission scolaire a l'obligation d'avoir des plans de mesures d'urgence. Une simulation est prévue au mois d'avril 2019 à l'école Tétreault.
- Mesure 15230 (école inspirante)
Monsieur Massé explique ce qu'est la mesure 15230 et qu'elle est en lien avec un projet pédagogique qui motivera les élèves. Ces montants sont disponibles pour réaliser des projets. De plus, cette mesure est calculée au prorata des élèves.
 - l 400 \$ pour l'école Tétreault
 - l 066 \$ pour l'école Saint-Mathieu
- Éducation sexualité
De 5 à 6 heures de cours sont prévues à l'horaire, dans l'année, pour l'éducation à la sexualité.

Des mesures supplémentaires seront mises en place dont un dépliant qui sera remis aux parents.

- Formation déploiement numérique
Un montant de 3 200 \$ est disponible par école pour l'achat d'équipement et autres.
- Horaire 4/2
L'équipe-école est satisfaite de cette nouvelle façon de fonctionner soit quatre périodes en avant-midi et deux périodes en après-midi.
- Pratique de feu
Une pratique de feu est prévue dans la semaine du 29 octobre.
- Photos
Les photos ont été livrées, le 25 octobre 2018.

**Représentantes
des enseignantes**

1^{er} cycle

Madame Marie-Claude Simard nous parle de différents sujets.

- Activité pour la fête de l'Halloween, le 26 octobre en après-midi
- Récolte du jardin
- Réalisation de salsa par les élèves de la classe de Mme Nathalie Plourde.
- Activité reconnaissance avec remise de cadeau à Martine Hamel. Il reste à lui offrir un arbre.

2^e cycle

Madame Mélodie Pépin nous présente différents sujets pour le 2^e cycle.

- Activité pour la fête de l'Halloween, le 26 octobre en après-midi
- Projet de compost et récupération
- Projet de lecture
- Album numérique
- Journée Algonquine prévue au printemps
- Début de la robotique

3^e cycle

- Ateliers d'Halloween
- Histoire du sirop d'érable

**INFORMATION-
CORRESPONDANCE**

Aucune

**QUESTIONS
DU PUBLIC**

Aucune

**AFFAIRES
NOUVELLES**

Comité communauté

Madame Crépeault exprime le souhait d'avoir un canal entre la communauté et l'école afin de pouvoir établir des projets.

Poubelles extérieures

Madame Martine Lemire mentionne qu'il y a un problème avec les poubelles extérieures à l'école Saint-Mathieu. Il semble que des citoyens y déposent leurs déchets. Un suivi sera assuré si le problème se présente à nouveau.

**CLÔTURE DE LA
RÉUNION**

CE-767-18 IL EST RÉSOLU,

QUE l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 20 h 32.

Président

secrétaire